

Résumé du baromètre 2014 des entreprises sociales (F. Dufays, M. Marée, S. Mertens, H. Mouchamps, J. Rijpens de l'Académie des Entrepreneurs sociaux HEC-ULg, Sart Tilman Bât B33, 4000 Liège)

N.B. le rapport complet de juin 2014 est disponible sur le site www.academie-es.ulg.ac.be

Une périodicité annuelle est attendue pour cette publication.

Qu'appelle-t-on entreprises sociales ?

Les entreprises commerciales (classiques) ont une vocation lucrative, parfois associée à une rémunération supplémentaire du capital (des actionnaires), comme dans une société anonyme. Par contre, les entreprises sociales ont des objectifs non capitalistes avec une finalité sociale (lutte contre la pauvreté, la culture, la santé, l'environnement, le commerce équitable....). Ce sont des ASBL à plus de 90% mais aussi des sociétés à finalité sociale ou des coopératives. Plus précisément, l'entrepreneuriat social crée de la valeur pour la société globale sans la capturer pour la minorité d'actionnaires (de l'entreprise commerciale). Il fonctionne aussi selon le principe de la démocratie économique puisque ce sont les membres de l'entreprise sociale qui décident de l'évolution et des choix à prendre selon le principe « une personne/une voix » et non les seuls actionnaires avec une règle de proportionnalité. Le fonctionnement de l'entreprise sociale est aussi fondé sur la dynamique participative : des travailleurs et consommateurs peuvent être aussi membres et donc agir sur le futur de l'entreprise. La nature de ces entreprises sociales peut-être très diversifiée et leurs ressources diverses : vente de biens et de services, prêts, subsides, dons, volontariat....

Sont-elles des acteurs économiques ?

Tout ce qui répond à un besoin de la collectivité contribue à la création de richesse et celle-ci ne peut donc se réduire au seul marché mais concerne aussi la production de biens et de services. Les services rendus par ces entreprises qui peuvent relever de l'action sociale, de la santé, de la formation.... permettent de répondre à des demandes qui sans elles seraient insatisfaites, les institutions publiques ne pouvant pas (plus) les assumer. L'innovation sociale qu'elles suscitent via le volontariat (bénévolat) et les dons sont aussi sources d'importants impacts sociétaux contribuant à des développements plus harmonieux de la société.

On peut évidemment chiffrer cela tout en étant conscient que ces données dépendent des critères utilisés. En 2010, on estimait à 5% du produit intérieur brut (PIB) et à 11,8% le taux d'emploi provenant de ces entreprises. A titre de comparaison, l'agriculture représente environ 1% du PIB. Pour les 16.500 entreprises sociales contactées, si elles sont présentes dans toutes les grandes branches d'activités, elles sont les plus nombreuses dans les domaines de la santé et de l'action sociale. Sur les 362.000 emplois ETP (équivalent temps plein), le travail à temps partiel y est actuellement assez important puisqu'il représente 44% alors que dans le reste de l'économie celui-ci correspond à 34,6% du taux d'emplois total. Les femmes y représentent 69,8% de l'emploi par opposition aux 35,5% du secteur privé.

Les subsides, prestations et dons divers créent donc des flux monétaires importants favorisant l'activité économique par exemple via l'injection monétaire dans le secteur marchand ou la perception d'impôts. Il faut aussi noter, par exemple, la réduction des dépenses publiques résultant des activités de réinsertion sociale qui favorisent aussi la cohésion sociale.

Evolution probable des entreprises sociales

Leur rôle est appelé à se renforcer tant dans les champs classiques que dans des champs nouveaux (énergie, agroalimentaire, industrie...). Elles jouent un rôle aux côtés des pouvoirs

publics dont l'importance pourrait encore diminuer comme ces dernières années pendant lesquelles les restrictions budgétaires ont affecté le fonctionnement de l'entrepreneuriat social. Pour pallier à cette perte de revenus, une compensation partielle par le financement privé est attendue, du moins pour les entreprises les plus dynamiques.

Les enjeux futurs les plus importants pour les experts consultés sont dans l'ordre :

- mesurer l'utilité publique de ces entreprises,
- investir dans de nouveaux champs d'activités,
- assurer la viabilité financière,
- développer des compétences en gestion.

Des cycles de formation à la gestion de telles entreprises sont disponibles à l'ULg et ailleurs et sont répertoriés dans le rapport complet.

En conclusion, les ASBL vincentiennes sont évidemment des entreprises sociales et jouent un rôle économique significatif dans notre société. Les entités vincentiennes qui sont des associations de fait ne sont évidemment pas des entreprises sociales même s'il est évident qu'elles sont également des acteurs économiques.

J.Grandjean